

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juillet 2025

Procès-verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le trente Juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel POINTARD, Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 12

Date de convocation : 25 Juillet 2025

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Monsieur Gérard VILLETTE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. Ouverture de séance**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT**
- 3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 Juin 2025**
- 4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations**

II. FINANCES :

- 5. Subvention exceptionnelle au Comités des Fêtes de Brinon pour l'organisation du bal du 14 Juillet 2025**

III. ENFANCE - JEUNESSE :

- 6. Approbation de la Convention constitutive à titre expérimental du Pôle Éducatif Rural (PER) d'Argent-sur-Sauldre – Brinon-sur-Sauldre – Blancafort – Clément - Oizon**

IV. TRAVAUX :

- 7. Travaux de rénovation énergétique et restructuration du logement communal « Pauliat » et Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec Cher Ingénierie des Territoires (CIT)**

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Lionel POINTARD propose de nommer Monsieur Gérard VILLETTE en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le Président, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 Juin 2025 :

Lionel POINTARD demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 4 Juin 2025.

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 4 Juin 2025 à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Date de l'acte	N° acte	Service et Objet de la décision	Dépenses/Recettes
05/06/2025	2025-0059	Finances : Nettoyage du parquet de la Salle Jean Boinvilliers – Entreprise Eronet	1 000.00 € HT 1 200.00 € TTC
05/06/2025	2025-0060	Finances : Réparation de la Route du Vivier au niveau de l'étang des Broses – Entreprise Colas	7 999.82 € HT 9 599.78 € TTC
23/06/2025	2025-0061	Finances : Cession de la remorque Norauto Nor69	100.00 €
08/07/2025	2025-0062	Finances : Impression Bulletin municipal « Le Caquetoir » – Imprimerie Giennoise	1 020.00 € HT 1 224.00 € TTC
09/07/2025	2025-0063	Affaires générales : Rétrocession de concession de columbarium – G.S.	150.00 €
09/07/2025	2025-0064	Finances : Contrat Berger-Levrault – Cession du droit d'utilisation des progiciels et fourniture d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement – Berger-Levrault	Cession du droit d'utilisation : 4 059.00 € HT par an Maintenance/formation : 1 353.00 € HT par an
24/07/2025	2025-0065	Finances : Curage fossé avenue de la gare/Route de Sainte-Montaine – Gaëtan LOUIS	2 340.00 € HT 2 808.00 € TTC

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le conseil municipal.

Rapport de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

A. Rapport sur le Prix et la Qualité du service public des Ordures Ménagères de 2024 :

Après son approbation par le conseil communautaire, le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des Ordures Ménagères 2024 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne en séance public.

Denise SOULAT, conseillère communautaire et à l'environnement, présente une synthèse de ce rapport.

La collecte des déchets est effectuée sur 14 communes, soit 14 421 habitants, par la société SUEZ RV Centre Ouest pour une durée de 7 ans depuis le 1^{er} septembre 2021.

○ Les ordures ménagères résiduelles :

- ✓ Organisation de la collecte, du transport et du traitement : collecte une fois par semaine en porte à porte, 2 véhicules et 2 équipages (1 chauffeur et 1 équipier).
- ✓ Tonnages : Il est collecté 166.08 kg par habitant (annuel) en ordures ménagères soit - 2.6 %.
- ✓ Compostage domestique : 472 composteurs distribués gratuitement en 2024 (contre 34 en 2023)
- ✓ Expérimentation de la collecte des biodéchets : Sainte Montaine, Presly et Nancay ont été les 3 communes Test en automne 2023 et 2024 : 5 abris-bacs ont été mise en place dans ces communes et les biodéchets collectés sont traités par compostage sur la plateforme de Saint Palais (18). – soit 36.20 Tonnes pour un coût de 3 158.43 € TTC.

○ Le tri sélectif :

• Organisation de la collecte des déchets recyclables

- ✓ Verre : 92 colonnes
- ✓ Multi matériaux : 117 colonnes

○ Flux emballages légers

- ✓ Multi matériaux (emballages + papiers) : 974.38 Tonnes soit 66.80 kg par habitant. Les recettes de ces produits collectés sont de 32.63 € par habitant soit 470 559.68 € (recettes + soutien).

❖ Emballages

- ✓ Emballages : 742.9 Tonnes

❖ Flux papier

- ✓ Les papiers : 333.08 tonnes en 2024 soit 23 kg / habitant, recettes de ces produits collectés 1.85 € par habitant soit 26 683.24 € (rachat matière + soutien CITEO)

- ✓ **Le refus de tri (erreur de tri) s'élèvent à 21 kg par habitants soit 370 tonnes (+ 19.74% par rapport à 2023 – c'était +8.8% en 2023) – Présence de sacs noirs d'ordures ménagères et de gros indésirables de type bois, ferraille ou encombrants de déchèterie impactant fortement le taux de refus de tri qui se compte au poids.**

- ✓ **Sur 66.80 kg de multi matériaux triés par les habitants, 25 kg sont des refus de tri, soit 37%**

- Flux Verre
 - ✓ Le verre : 49 kg par habitant soit 712.32 tonnes- Recettes de ces produits collectés 1.60 € par habitant, soit 23 077.48 €.
- Coût de la collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Il s'élève à 1 516 229.60 € TTC (69.06 € par habitant). La collecte en porte à porte constitue le service le plus onéreux du marché de la collecte et traitement des déchets.
Les recettes s'élèvent à 16.04 € par habitant, soit un coût final de 93.05 € /habitant.
- Déchèterie intercommunale :
 - ✓ Tonnage collecté à la déchèterie : 357 kg par habitant, en augmentation par rapport à 2023
 - ✓ Coût d'exploitation de la déchèterie intercommunale :
 - Prestations extérieures : 250 636.00 € TTC
 - Fonctionnement interne : 138 261.36 €
 - Soit un total de 31.11 € par habitant, de dépenses de fonctionnement de la déchèterie intercommunale
 - Déchèteries extérieures (utilisations d'habitants hors CDC) : 75 430.92 € soit 35.02 € par habitant.
 - Dépôts des professionnels aux Déchèteries de Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon : 2.02 € par habitant
 - ✓ Recettes de la déchèterie : Elles s'élèvent à 73 877.01 € soit 5.91 € par habitant.
- Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères
 - ✓ Les autres dépenses du budget s'élèvent à 900 239.15 € soit 62.43 € par habitant.
 - ✓ Les autres recettes du budget s'élèvent à 2 728 266.01 € soit 189.19 € par habitant.
- Synthèse de l'année 2024
 - ✓ Poids total par habitant : 620 kg
 - ✓ Dépenses totales par habitant : 194.93 €
 - ✓ Recettes totales par habitant : 232.90 € soit + 37.97 €/hab (dont 14€ provenant du versement CIETO anticipé)

Objectifs 2024 – objectif du Grenelle II de l'environnement :

- ✓ Réduire la production des ordures ménagères et assimilés de 7 % sur 5 ans.
 - ↳ Entre 2020 et 2024, la production des déchets ménagers et assimilés a diminué de 21 %.**OBJECTIF ATTEINT.**
- ✓ Orienter vers le recyclage 45 % des déchets ménagers et assimilés :
 - ↳ Le taux de recyclage est de 30 % et celui de la valorisation de 30 % en 2024 (stagnation des performances en 2024). **OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT.**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

↳ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport sur le Prix et la Qualité du service public des Ordures Ménagères de 2024 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.**

Il est précisé que ce rapport est public et diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, mais aussi sur le site internet de la Commune de Brinon-sur-Sauldre.

II. FINANCES

5 - Délibération n° 2025-0066

- *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.*

Objet : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Brinon pour l'organisation du bal du 14 Juillet 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Madame Denise SOULAT donne lecture du courrier reçu du Comité des Fêtes de Brinon-sur-Sauldre, qui demande :

- ✓ Une subvention exceptionnelle de 500 € afin de régler les frais occasionnés pour le bal gratuit offert par la municipalité lors du 14 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité des Fêtes de Brinon-sur-Sauldre. Il poursuit en indiquant que ce montant avait été prévu dans le budget primitif 2025 à l'article 65748.

Vu le budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité des Fêtes afin de régler les frais occasionnés pour le bal gratuit du 14 juillet 2025.**
- **DÉCIDE d'imputer cette dépense à l'article 65748 du budget principal 2025 de la Commune.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31/07/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 31/07/2025

III. ENFANCE ET JEUNESSE

6 - Délibération n° 2025-0067

- *Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, adjointe déléguée aux services scolaires et accueil de loisirs.*

Objet : Approbation de la Convention constitutive à titre expérimental du Pôle Éducatif Rural (PER) d'Argent-sur-Sauldre – Brinon-sur-Sauldre – Blancafort – Clément - Oizon

Monsieur le Maire donne la parole à Catherine HUPPE, adjointe déléguée aux affaires scolaires.

Catherine HUPPE explique que dans le cadre de l'Observatoire des Dynamiques Rurales, les communes d'Argent, Brinon, Clément, Oizon et Blancafort ont rencontré des représentants de l'Education Nationale,

le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ainsi que le conseiller pédagogique afin de réfléchir à l'avenir de nos écoles.

Les maires et adjoints des communes concernées ont, tout d'abord, fait l'état des lieux du nombre total de classes dans nos écoles. Ce décompte a fait ressortir un total de 14 classes.

Cela nous a conduit à imaginer un Pôle éducatif Rural (PER) qui regrouperait toutes les écoles des 5 communes. Cela reviendrait à composer un groupe scolaire avec la création d'un poste de directeur, pour cette nouvelle entité, déchargé à plein-temps.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Une direction mutualisée dès septembre 2025 : en créant ce PER, les écoles, les classes et les postes d'enseignants seraient conservés, et un poste de directeur commun serait créé pour faire le lien.
- Mutualiser les infrastructures : chaque commune possède des équipements variés qui, bien que dispersés, peuvent être utilisés de manière complémentaire dans le cadre d'un projet commun. Ainsi, salles de sport, espaces culturels, terrains extérieurs, et autres installations publiques pourront être mis à la disposition de ce pôle éducatif, favorisant une optimisation des ressources et une cohésion entre les communes et garantissant ainsi à chaque enfant un accès égal aux meilleures conditions d'apprentissage, quelle que soit sa commune de résidence.
- Développer les "vacances apprenantes" : ce Pôle Éducatif Rural intégrera pleinement le dispositif des "vacances apprenantes", en commençant par une phase d'essai pour les vacances d'avril 2026, proposant aux enfants des programmes adaptés durant les périodes de vacances scolaires. Ces initiatives permettront aux élèves de renforcer leurs compétences, de découvrir de nouvelles activités et de consolider leur confiance en eux.
- Innover avec un projet TNE : la création d'une mallette FabLab mutualisée qui pourra être utilisée dans chacun des établissements, permettant aux enfants de travailler les compétences en matière de programmation et de robotique.

Cette approche collaborative contribuera non seulement à améliorer la qualité de l'éducation offerte à nos enfants, mais aussi à renforcer le lien social déjà existant entre nos communes et de les dynamiser, en créant des synergies entre les différents acteurs du territoire.

Le PER débutera dès la rentrée de septembre 2025.

Vu le projet de convention constitutive à titre expérimental du Pôle Educatif Rural (PER) d'Argent sur Sauldre - Brinon sur Sauldre – Blancafort - Clément - Oizon.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention constitutive à titre expérimental du Pôle Educatif Rural (PER) d'Argent sur Sauldre - Brinon sur Sauldre – Blancafort - Clément - Oizon ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **APPROUVE la convention constitutive à titre expérimental du Pôle Educatif Rural (PER) d'Argent sur Sauldre - Brinon sur Sauldre – Blancafort - Clément – Oizon, annexée ci-jointe à la présente délibération.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive à titre expérimental du Pôle Educatif Rural (PER) d'Argent sur Sauldre - Brinon sur Sauldre – Blancafort - Clément - Oizon.

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Diverses questions et précisions ont été demandées par les conseillers. Il est juste précisé par Catherine Huppe, que ce PER est à titre expérimental, et que cela permettra aux directeurs actuels de ne plus avoir de journées de décharge pour la partie administrative du poste de direction, et donc d'être totalement disponible à l'enseignement.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31/07/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 31/07/2025

IV. TRAVAUX

7 - Délibération n° 2025-0068

- *Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, 3^{ème} adjoint et délégué aux travaux.*

Objet : Travaux de rénovation énergétique et restructuration du logement communal « Pauliat » et Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec Cher Ingénierie des Territoires (CIT)

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.

Monsieur Patrick MIGAYRON expose que le logement communal « Pauliat » est libre depuis 2020 et qu'il doit faire l'objet de travaux si la Commune souhaite le remettre en location.

Pour cela, elle a fait appel à Cher Ingénierie des Territoires (CIT) en septembre 2024 afin d'avoir des conseils pour réhabiliter ce logement.

Avant de commencer toutes démarches, la Commune a dû effectuer un audit énergétique auprès de l'entreprise Belet en décembre 2024, puis un diagnostic amiante et plomb par l'entreprise Gedimm en mars 2025.

Enfin, le CIT est venu présenter son étude préalable le 21 juillet 2025.

Patrick Migayron fait part du compte-rendu de cette étude aux conseillers, qui leur a été envoyé, au préalable de ce conseil municipal.

Le projet de réhabilitation porte sur la rénovation énergétique globale et la restructuration des espaces intérieurs afin de créer un logement T4.

- La rénovation énergétique préconise :
 - L'isolation des murs par l'intérieur,
 - L'isolation des plafonds,
 - Le remplacement des menuiseries extérieures,
 - L'installation d'une VMC simple flux,
 - L'installation d'une pompe à chaleur air/eau,
 - L'éclairage LED,

- La restructuration intérieure prévoit :
 - Dépose et démolition diverses,
 - Ouverture et rebouchage dans mur porteur,
 - Travaux d'aménagements intérieurs,
 - Reprise des réseaux,
 - Mise en place de comptage

- Mise aux normes électriques,
- Mise en accessibilité du logement.

Il est également prévu des travaux de vérification des structures (charpente, couverture, façades, plancher bois...).

Concernant le remplacement de la couverture, Patrick Migayron propose de le mettre comme une option dans le marché public.

Il poursuit en indiquant que la surface des travaux concerne le RDC en y incluant la première grange, soit un total de 108 m² (scénario 1), mais si la Commune le souhaite, il peut y être rajouter la mise en place de combles pour une surface totale de 178 m² (scénario 2).

Le coût estimatif des travaux y compris le remplacement de la couverture s'élève à :

- Scénario 1 : 281 500.00 € HT
- Scénario 2 : 323 500.00 € HT

Il faudra rajouter une enveloppe de l'ordre de 30 à 35% pour prendre en charge les études préalables, les honoraires, les imprévus, les aléas techniques et l'assurance dommage ouvrage.

Les montants des travaux sont donnés à titre indicatif, car le coût des matériaux connaît de nombreuses fluctuations et un marché d'appels d'offre sera réalisé.

Pour ces travaux, il est possible d'obtenir des financements publics :

- L'Etat par une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% maximum.
- Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne par le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles, à savoir les travaux d'isolation, de ventilation, l'étude thermique (thématique E) et 20% maximum supplémentaire (thématique C) pour la réhabilitation d'un logement conventionné PLUS ou 30% dans le cas d'un logement conventionné PLAI.
- Le Conseil Départemental du Cher à hauteur de 20 % maximum pour les travaux de chauffages uniquement, les études préalables et les honoraires.

Le CIT propose de réaliser l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dans ce dossier.

Pour cela, il convient de passer une convention avec CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES, 1 Place Marcel plaisant, à BOURGES (18000) pour l'AMO.

Le montant de cette convention s'élève à 5 920.00 € HT soit 7 104.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet des travaux de rénovation énergétique et restructuration du logement communal « Pauliat », comme expliqué ci-dessus, de retenir le scénario 2, soit 178 m² de travaux, et de l'autoriser à signer la convention avec le CIT pour l'AMO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **APPROUVE le projet des travaux de rénovation énergétique et restructuration du logement communal « Pauliat », comme expliqué ci-dessus,**
- **DÉCIDE de retenir le scénario 2 concernant la surface du logement, soit 178 m² de travaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec Cher Ingénierie des Territoires (CIT)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.**

VOIX : 11 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION (Gérard VILLETTE)

Jean-Philippe Courcelle demande des précisions sur cette convention. Denise Soulat lui répond que celle-ci permet à la Commune d'avoir une aide pour gérer ce dossier, notamment dans les démarches de marchés publics, de suivi de travaux et des entreprises et au montage des dossiers de demandes de subventions.

Elle rajoute que la rénovation de cette habitation permettra de louer celle-ci avec un loyer plus en adéquation avec le marché de location actuelle et non avec un montant de loyer comme les logements communaux actuels. De toute façon, la commune ne peut plus louer ce logement en l'état actuel, donc il faut commencer à rénover celle-ci.

Gérard Villette préférerait que la Commune rénove les logements au-dessus de l'agence postale communale qui se trouvent au cœur du village, et non cette habitation excentrée. Denise Soulat lui répond par la positive, mais que néanmoins, il y a une priorité dans les travaux, et qu'avec le temps, le logement « Pauliat » risque de se détériorer encore plus dans les mois et années qui suivent.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31/07/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 31/07/2025

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Lionel Pointard :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Que la doyenne de Brinon, Mme Suzanne Venon est décédée le 25 juin à Brinon dans sa 105^{ème} année.
- D'un courrier du Président de la Fédération Française d'Équitation de Lamotte-Beuvron, nous informant qu'un cavalier du Club Hippique de Brinon a obtenu la 3^{ème} place dans la discipline : Complet d'Équitation- Championnat Pro 1, M. Thimothée Huret.
- D'un courrier de remerciement du Capitaine Etienne Liboz de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile N°1 de Nogent-le Rotrou, pour l'accueil et la mise à disposition de la salle Jean Boinvilliers du 19 au 23 Mai 2025, et le 6 juin 2025. Cette semaine était consacrée à l'entraînement aux feux de forêt en Sologne.
- Qu'il a reçu avec les adjoints le PDG du groupe Minier, carrière de granulats, qui est susceptible de réexploiter la carrière de Bois Moreau.
- Qu'il s'est rendu à une réunion du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne le 8 juillet 2025. Le SCOT a été approuvé. Une copie a été envoyée à tous les conseillers.
- Qu'il s'est rendu au conseil communautaire le Lundi 30 Juin.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 10 Septembre à 20h00.

❖ Denise Soulat :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Que le caquetoir a été distribué à compter du 13 juillet 2025.
- Qu'un logement communal à l'école des filles sera libre au 1^{er} septembre 2025.
- Que le montant du FPIC 2025 (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) s'élève à 16 333 € (15495 € en 2024).
- Que suite à la fermeture de la boulangerie pour congés du 14 août au 2 septembre, un dépôt de pain sera mis en place en mairie. La boulangerie Stern de Pierrefitte nous fournira en pain avec réservation au préalable. Puis ils viendront tenir un stand sur le marché le dimanche matin pour palier le week-end.

- Qu'elle s'est rendue à la commission des finances de la CDC le 23 Juin 2025.
- Qu'un nouveau CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) a été nommé suite au départ de M. Monestier, il s'appelle Raphaël Steux.
Au SGC de Vierzon, M. Darracq est parti à la retraite et remplacé par M. Joris Lepape. Son adjoint s'en va aussi.
- Qu'elle s'est rendue à une réunion sur les OLD le 18 Juillet à Aubigny. Et le 24 juin, elle s'est rendue à Nouan le Fuzelier pour la signature de l'arrêté préfectoral du Massif Sologne.

Denise Soulat donne des précisions sur ce dossier, à savoir qu'il y aura une réunion publique afin d'informer tous les propriétaires de la Commune concernés, car cette Obligation Légale de Débroussaillage est obligatoire afin de protéger les habitations, donc en fait tous les propriétaires sont pratiquement concernés.

Elle informe les conseillers également qu'une caméra a été installée sur le pylône Orange aux Pointards afin de signaler au plus vite tous les départs de feux dans le massif Sologne.

- Que l'audit sur les archives communales a eu lieu le lundi 21 juillet par Mme Héloïse Renault du CDG 18. Celui-ci nous a été transféré avec une proposition financière estimative d'aide à l'archivage avec plusieurs phases :
 - ✓ 2026 : phase 1 : Récolement obligatoire pour les élections municipales : 330 €
 - ✓ 2026 : phase 2 : tri, classement, et élimination des sous-séries proposés à l'élimination (partie 1), relecture et rédaction des bordereaux d'élimination, mise à jour de l'inventaire (40 jours) pour 13 200 €
 - ✓ 2027 : phase 3 : classement et reconditionnement des archives anciennes et modernes, rédaction des bordereaux d'élimination (30 jours) pour 9 900 €
 - ✓ 2028 : phase 4 : tri, classement, et élimination des autres sous-séries proposés à l'élimination (partie 2), relecture et rédaction des bordereaux d'élimination, mise à jour de l'inventaire, aménagement d'une signalétique dans le local et sensibilisation des agents (38 jours) pour 12540 €
 - ✓ Soit un coût total de 36 300 €, à savoir que le classement des archives est une dépense obligatoire pour les Communes.

Denise Soulat apporte des précisions sur ce dossier et termine en expliquant aux conseillers que la tenue des archives communales dans de bonnes conditions est une dépense obligatoire pour les Communes.

Les conseillers donnent leur accord sur le principe de cette aide à l'archivage ainsi qu'au plan de financement proposé.

- Que la commission du personnel communal se réunira **lundi 4 aout à 18h00** en mairie.

Denise Soulat donne l'ordre du jour aux conseillers de cette commission.

❖ Catherine Huppe :

- Informe les conseillers municipaux :
 - Que l'année scolaire s'est terminée le 4 juillet, les enfants du RPI Brinon-Clémont ont reçu de la part du SIVOS un livre en cette fin d'année. La kermesse des écoles a eu lieu le 28 juin à Brinon à la salle Jean Boinvilliers.
 - Que le dernier conseil d'école a eu lieu le jeudi 26 juin. Il a été donné la répartition des classes à la rentrée, avec une modification apportée de la part de l'inspecteur d'académie : Brinon 1 classe de maternelle (PS et MS) et 1 classe de primaires (CM1-

CM2), Clément : 1 classe de GS et CP et 1 Classe de CE1 et CE2. Les professeurs des écoles ne changent pas à la rentrée.

- Que le PLUI avance à grand pas. Durant l'été, nous devons relire toute la partie réglementaire, vérifier tout le zonage élaboré avec le cabinet, mais aussi les OAP. Le COPIL final aura lieu le 9 septembre toute la journée, puis une présentation aux PPA (Personnes Publiques Associées) le 29 septembre, une conférence des maires le 6 octobre, une réunion publique le 6 octobre à 18h30, et enfin l'arrêt du PLUI par la CDC le lundi 24 novembre. Ensuite toutes les communes ont 3 mois pour délibérer sur le projet (de décembre à février).
- Qu'elle s'est rendue avec Patrick Migayron et Marie Petit le 23 juin à l'assemblée générale du Domaine du Ciran.
- Que le jury des maisons fleuries s'est déplacé dans le village le lundi 30 juin. La remise des récompenses aura lieu le Samedi 8 Novembre à 11h00 au Mille-Clubs.
- Que l'accueil de loisirs de juillet s'est bien déroulé, ce sont entre 24 et 22 enfants présents durant ces 3 semaines, en compagnie de Sylvie, la directrice, Joséphine et Louise. Le programme a beaucoup plus avec des sorties piscine et diverses.
- Qu'elle s'est rendue le 10 juillet à Argent-sur-Sauldre à une commission service à la personne à la CDC.
- Que la nouvelle directrice du PER est venue se présenter le 10 Juillet. Elle se nomme Stéphanie Schaal.
- Que le SIVOS s'est réuni le 21 juillet pour acter la convention avec l'école de musique d'Aubigny pour la prochaine rentrée scolaire.

❖ Patrick Migayron :

o Informe les conseillers municipaux :

- Qu'il a reçu Margaux Duval, la remplaçante de Virginie Maurice, pour une visite de la bibliothèque, la SJB et la MDF, accompagnée de Frédéric Bouteille, maire de Méry-es-Bois et vice-Président de la CDC, chargé de la culture.
- Qu'il s'est rendu le 17 juin à la réunion du SDE18 avec Christian Laroche. Il fait un compte-rendu de cette réunion.

Il fait également part aux conseillers du rapport annuel 2024 d'exploitation de l'éclairage public.

A savoir :

- Sur 329 lampes, 177 sont en LED et 152 autres (encore 21 ballons fluo, 4 iodure et 131 en sodium).
- Sur les 177 LED, 53 lampes sont en extinctions et 38 en abaissements.
- Le taux de panne de la Commune : 6.08 % (23 demandes d'interventions dont 20 pour des pannes)
- Travaux réalisés : 3 affaires en 2024 pour de la rénovation d'un montant total de 38 644.26 €
- Préconisations : terminer le remplacement systématique des luminaires type ballons fluos (interdits par la réglementation), ainsi que sur les luminaires les plus énergivores (iodures et lampes consommant plus de 100W), moderniser les luminaires SHP (Sodium) vers une orientation sur le sol et non vers le ciel,

et intégrer l'abaissement de puissance en cœur de nuit dans tous les projets à la place de l'extinction afin d'éviter 2 allumages par jour pour réduire l'impact sur le vieillissement et la maintenance des lampes et la réduction de la facture d'énergie).

- Qu'il s'est rendu le 24 juin à l'assemblée générale du CIT à Bourges.
- Que les réunions de chantier pour le remplacement des huisseries de la bibliothèque et de l'agence postale ont commencé le 25 juin avec un début des travaux le 16 juillet. La bibliothèque sera terminée cette semaine avec des finitions la semaine 32 Pour les travaux à l'agence postale, ceux-ci commenceront fin semaine 32 pour se poursuivre à la rentrée de septembre. Il faudra prévoir une fermeture de l'APC d'au moins 2 journées.
- Que l'entreprise retenue a installé la climatisation dans la salle de conseil le 26 juin et dans la salle du serveur et de la vidéo protection, les travaux auront lieu début octobre.
- Qu'il s'est rendu avec le Maire et ses adjointes le 4 juillet à la réunion publique du projet photovoltaïque sur l'étang des pointards.
- Que la commission culture s'est réunie le 15 juillet pour finaliser le dossier presse pour le centenaire de Raboliot. Patrick fait part de celui-ci aux conseillers. Il rajoute que les droits d'auteur de 500 € pour la diffusion du film Raboliot seront financés par la caisse locale d'argent sur Sauldre du crédit Agricole et le cinémobile sera financé par une entreprise privée pour un coût de 1800 €. Il rajoute que les commerçants participent à cette manifestation en décorant leur vitrine. Et une exposition des artistes locaux se déroulera à la bibliothèque durant tout ce mois de festivité.
- Que les journées européennes du patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre. Il faudra prévoir des permanences à l'Eglise, la Maison de la Forêt et la Bibliothèque.
- Qu'il a reçu avec le Maire et les adjoints, M. Dondina du CIT afin de faire le point sur le dossier du logement « Pauliat », vu ce soir en conseil.
- Que la réunion de suivi de la DSP avec Véolia Eau et le CIT a eu lieu lundi 28 juillet 2025. L'étude patrimoniale est toujours en cours.
- Que Camille Becquet du SDE18 viendra le 4 août présenter l'audit de restitution de l'état des lieux énergétiques de nos bâtiments communaux
- Que l'architecte Traitcarré qui réalise l'étude sanitaire de l'Eglise, nous a envoyé un devis pour un diagnostic d'état et d'étude stratigraphique (une étude sur les peintures cachées sous les murs de l'Eglise) d'un montant de 6208 € HT soit 7449.36 € TTC. Pour le moment, les élus ont décidé de ne pas donner suite. Il faut déjà connaître le montant global estimatif des travaux de l'Eglise.
- Qu'il y a eu lieu la commission des travaux le 21 Juillet 2025. Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers.
- Que les travaux de voiries Rue Verte et une portion de la route du Vivier ont été réalisés, ainsi que les anciens WC de l'école primaire. Les travaux de la couverture du dortoir de l'école maternelle sont en cours.

❖ Marie Petit :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Qu'il y a eu de nombreuses manifestations par les associations de Brinon, le vide-grenier avec la participation de l'Harmonie-Chorale, les feux de saint Jean (sans feu) et les jeux du 14 juillet par le Comité des fêtes, la randonnée des gués du Club Cycliste Brinnonnais, le concours de pêche de l'association la Pêche de Sologne Brinon-Clémont et la randonnée équestre de l'association des Amis des chemins de Sologne.
 - Remerciements des secrétaires et du service technique pour le 14 juillet.
 - Remerciements l'amicale des pompiers et la gym Tonic et le comité des fêtes pour organisation du 14 juillet, ainsi que les élus pour le rangement.
 - Le feu d'artifice sera tiré le 19 octobre au soir après la fromagée.
- Qu'elle remercie le service technique de leur présence lors du soir de la tempête.
- Qu'elle s'est rendue à la commission culture de la CDC le 16 juin 2025.
- Que l'école de musique d'Aubigny « Tout jazz dehors » est venue comme chaque année, faire une représentation sur les « demoiselles de Rochefort » le 14 juin dernier dans la cour de l'école primaire.
- Que la 1^{ère} campagne de stérilisation des chats s'est déroulée du 23 au 25 juin 2025.
- Qu'elle souhaite faire une commission pour l'organisation de la « 2^{ème} soirée des illuminations de Noël », et la préparation du 14 juillet 2026. Elle propose le 15 septembre à 11h00 en mairie.

❖ Michel Matéos :

- Aucune question ou information

❖ Michèle Robert :

- Informe les conseillers municipaux :

- Qu'on a reçu le bilan des activités 2024 du SEBB (Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron).
- Qu'elle s'est rendue le 19 juin à Bracieux à la réunion du SEBB et fait un compte-rendu de cette réunion.

Le Président a donné les actions pour 2026 :

- Engager la ligne d'action « Animation et secrétariat » et son financement,
- Renfort ponctuel de l'équipe de coordination
- Engagement de la ligne d'action « technicien de rivière » pour le financement de 2 postes.
- Et donc pour cela, solliciter auprès des partenaires un montant de subventions le plus élevé possible.

Le SEBB assure :

- les travaux de restauration du lit dont l'objectif principal est de restaurer la qualité morphologique des rivières en recréant une diversité du milieu ;
- les travaux de gestion des embâcles afin de faciliter l'écoulement des cours d'eaux surtout sur les périodes de crues.

Pour terminer, il a été proposé de créer un poste d'adjoint technique pour le poste de technicien de rivière à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

❖ Séverine Ducloux :

- Aucune question ou information

❖ Christian Laroche :

- Aucune question ou information

❖ Jean-Philippe Courcelle :

- Aucune question ou information

❖ Gérard Villette :

- Aucune question ou information

❖ Guillaume Chevalier :

- Informe les conseillers municipaux :
 - Qu'il s'est rendu à une réunion à Bourges le 16 juin 2025 sur la gestion institutionnelle de l'eau.
 - Qu'il a reçu le 7 Juillet, Mme Turpin, Maire de Clémont, afin de voir avec elle les possibilités pour la Commune de mettre à disposition d'un terrain pour installer une poche d'eau pour la réserve incendie de la Commune, car le réservoir de Clémont va être supprimé compte tenu du montant estimatif des travaux.
 - Que la réunion de suivi de la DSP avec Véolia Eau et le CIT a eu lieu lundi 28 juillet 2025.
 - Que l'étude patrimoniale en cours va se terminer prochainement et des travaux devront être entrepris sur le réseau. Il précise également que suite à des problèmes au niveau du réservoir de Clémont, il a été décidé de ne plus l'utiliser, mais de fournir ce village par le château d'eau de Brinon ou Sainte Montaine. Néanmoins, il faudra installer une poche d'eau pour assurer le service incendie au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 22h00.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 10 Septembre 2025

Certifié affiché, le 11 Septembre 2025,

Publication par affichage en mairie le 11 Septembre 2025,

Mis en ligne pour diffusion le 11 Septembre 2025.

Le Président de la séance

Lionel POINTARD



Le Secrétaire de Séance

Gérard VILLETTE

